

## **JAUGEUR (J) DE VOILE CANADA**

Date d'entrée en vigueur : 23 Avril 2020

### **Description**

- Le statut de jugeur (J) est le deuxième et dernier niveau de certification que Voile Canada offre aux jugeurs.
- Le jugeur (J) est capable de gérer les activités entourant l'installation des marques lors d'une régates à titre de membre du Comité de course.
- Le J est responsable de l'ensemble des jauges et de l'équipement permettant de les installer (ancre, chaîne et câbleau), et il doit être en mesure de résoudre les problèmes liés aux jauges et à leur dispositif d'amarrage.
- Le J est capable d'installer les jauges pour toutes les configurations de parcours et de gérer les changements demandés par l'officiel de course avec rapidité et exactitude, en utilisant un GPS, un compas de relèvement à main, des principes de géométrie et d'autres outils pour déterminer l'emplacement exact de toutes les jauges sur le parcours.
- À la demande de l'officiel de course, le J est en mesure de signaler un changement de direction ou le raccourcissement d'une course avec rapidité et exactitude, en utilisant les signaux visuels et sonores appropriés.
- Le J joue également un rôle dans le plan de sécurité et, au besoin, peut être appelé à exercer des fonctions liées à la sécurité. Par conséquent, il doit bien comprendre les procédures de sauvetage qui s'appliquent aux bateaux à voile.

### **Certification**

- La certification des jugeurs de Voile Canada est gérée par le Sous-comité de la gestion des courses de Voile Canada.
- La certification est valide durant une période de quatre ans\*<sup>1</sup>.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada.(annexe E) via la base de données de Voile Canada.

### **Conditions préalables**

- Expérience dans le domaine de la voile.
- Titulaire d'une certification avec Voile Canada d'officiel de course adjoint (OCA) et Voile Canada de jugeur adjoint (JA).
- Réussir le Cours à l'intention des jugeurs de Voile Canada d'une durée de 6 heures de même que les exercices pratiques d'une durée de 3 heures dispensés par un formateur spécialisé en gestion de course (FSGC) de Voile Canada dans les quatre années précédant la demande.
- Documentation indiquant que le candidat a installé des jauges lors d'au moins deux régates provinciales ou de niveau plus élevé.
- Voile Canada doit recevoir une photo de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) et du certificat restreint d'opérateur (maritime) (CRO {M}). Une certification équivalente ou supérieure pourra être acceptée à la discrétion du SCGC.



**Exigences du « Manuel de formation »**

- Dernière édition des *Règles de course à la voile* (version de Voile Canada).
- Dernière édition du *Manuel de gestion de course de Voile Canada*.

**Vous devez soumettre les documents justificatifs ci-après afin que votre demande soit complète.**

- Document confirmant la réussite du Séminaire pour les jaugeurs de Voile Canada.
- Formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada

**Renouvellement de la certification**

- Le renouvellement est accordé par le SCGC de Voile Canada après que le candidat ait fourni la preuve qu'il a œuvré à titre de jaugeur lors d'au moins quatre événements s'étant déroulés pendant la période de certification précédente.
- Pour renouveler sa certification, le candidat doit remplir le formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada et le transmettre à Voile Canada.

**Quel est le prochain niveau?**

- Le statut de jaugeur est le dernier niveau de certification. Si vous aimeriez développer vos compétences en tant que jaugeur, vous pourriez envisager de devenir officiel de course de club.

